

Compte rendu du 2^{ème} conseil d'école du 22 février 2011

Présents :

Mmes Jung, VADON, LE CRAS, PIERSON, DUSSERT et Mr JOBIN ; les enseignants.

Mme GUIONNEAU, adjointe chargée des affaires scolaires.

Mmes RAMAK et BOUILLET, ATSEMs.

Mme Agnès FRANÇOIS, DDEN.

Mmes DIAB, THOMASSON, HIBON, NIEVOLLET, LUYTON et Mr CAULIER ; représentants parents d'élèves.

Excusés :

Mr BONNIN et CALISTO, représentants des parents d'élèves

M. Serge BIENVENU, Inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Saint-Marcellin.

M. Pierre BLUNAT, DDEN.

Ordre du jour des parents :

1/ La cantine :

Le déjeuner se déroule sur deux services car la salle ne peut accueillir que 55 enfants pour 70 inscrits cette année. Les grands passent en premier car ils mangent plus rapidement. Les petits passent en second car ils ont un goûter à 10h et prennent plus de temps pour manger. Les enfants bénéficiant de soutien passent également au second service.

L'ambiance globale est plutôt bonne malgré quelques petits soucis de temps en temps, considérés comme gérables et normaux dans une salle de cantine ou dans la cour. L'ambiance chez les grands est meilleure que l'année dernière.

La mairie rappelle que la cantine est communale ; de ce fait, les parents doivent s'adresser à la mairie en cas de questionnement et/ou de problème. Une réunion pourrait être organisée avec la mairie pour discuter du sujet de la cantine.

Mathilde et Janick sont également disponibles pour discuter avec les parents. Si un gros problème avec un enfant se présentait, les parents seraient convoqués par la mairie.

2/ Feuille de suivi de l'élève :

Elle a été présentée aux parents délégués présents.

Elle consiste en un tableau où sont renseignées par année les informations importantes relatives à la scolarité de l'enfant : Les différentes prises en charge extérieures ou au sein de l'école : RASED / CMP ; Orthophonie ; PPS ; PPRE ; Aide personnalisée ; PAI... ou les demandes demandées par les enseignants. En cas de soucis avec l'élève, la feuille sera consultée.

Exemple : si l'élève a un besoin d'orthophonie, l'enseignement peut aller voir si l'enfant en a déjà fait les années précédentes.

Les parents ont un droit de regard sur cette fiche et elle repart avec l'enfant en fin de CM2. Elle n'est utilisée qu'en interne dans l'école et en aucun cas ne servira à renseigner « base élève ». Mr JOBIN rappelle que seul les données administratives sur les élèves sont renseignées dans « base élève ».

3/ Soutien aux enfants en difficultés :

D'une façon générale, les enseignants font appel à Pierre BRISSET qui est le référent scolarité. Les enseignants peuvent être considérés comme des « généralistes » qui sonnent la sonnette d'alarme pour orienter vers des « spécialistes » ; si ils ont besoin d'un partenaire éducatif, un PPS est mis en place et Mr BRISSET est moteur dans le projet.

Le corps enseignant a connaissance des SESSAD qui consistent en des enseignants, des ergothérapeutes, des éducateurs, des orthophonistes, etc.. Ils interviennent dans les classes et/ou dans les familles. La demande doit émaner des parents.

4/ Stationnement sur le trottoir à côté du parking :

Le stationnement de certaines voitures sur le trottoir oblige les personnes avec poussette de passer par la route pour se rendre à l'école.

Il y aura un article dans le bulletin municipal sur ce sujet. Les enseignants ont déjà mis des mots dans les cahiers sans succès, une nouvelle idée serait de mettre des mots sur les par brises.

Ordre du jour des enseignants :

1/ Effectif rentrée 2011 :

Les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire seraient :15 enfants en petite section, 17 enfants en moyenne section, 18 enfants en grande section , soit 50 enfants en maternelle.

10 enfants en CP, 24 enfants en CE1, 19 enfants en CE2, 16 enfants en CM1, 23 enfants en CM2, soit 92 enfants en primaire.

Il y aurait donc 25 enfants par classe en maternelle et 23 en primaire répartis de la façon suivante :

David : 15 PS – 10 MS,

Sylvie : 7 MS – 18 GS,

Laetitia : 10 CP – 13 CE1,

Ghislaine : 11 CE1 – 12 CE2,

Nathalie : 7 CE2 – 16 CM1,

Monique : 23 CM2.

Les inscriptions pour les nouveaux arrivants se feront les lundis d'avril de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. En cas d'impossibilité des familles, elles pourront prendre rendez-vous avec David JOBIN le directeur en téléphonant au 04.76.64.72.83 ou 04.76.64.37.98

2/ Le jardin :

La marie est d'accord pour préparer le jardin pour le projet des maternelles.

3/ Problème de propreté des toilettes des garçons dans la cour :

Ce sont des toilettes turques et un urinoir, les enfants les bouchent régulièrement ce qui les rend inutilisables.

Les WC sont nettoyés tous les jours. Mr JOBIN propose de passer dans les classes après les vacances de février pour sensibiliser les enfants à ce problème et envisage une surveillance à chaque fois qu'un enfant voudra utiliser ces toilettes.

Il y a également dans la cour des toilettes handicapées non utilisées, après vérification de leur bon fonctionnement par la mairie elles pourraient être utilisées à la place des toilettes turques des garçons.

Budget de la mairie pour l'école:

Suite aux demandes faites par l'école, la mairie va financer :

- Un nouvel ordinateur pour le parc informatique,
- Un plan de travail dans la classe de Laetitia,
- 500€ pour les séjours avec nuitées,

Il est rappelé que chaque année la mairie finance 100 ramettes de papiers et l'affranchissement du courrier.

Par contre, elle ne financera pas :

- Un tapis de sol pour la salle de motricité (environ 200€),
- Un habillage pour le récupérateur d'eau.

Le budget globale pour l'année prochaine est de 38€/enfants.

Pour les séjours avec nuitées, la mairie rappelle que les parents peuvent faire une demande au CCAS afin d'être aidée. La somme allouée dépendra du quotient familial.